Chanteloup les Bois

Septembre – Octobre 2023

Flash Infos n°236

Le mot de l'équipe municipale

Chères Cantelupiennes, chers Cantelupiens

Malgré un été qui aura largement empiété sur le début théorique de l'automne, nous sommes entrés dans le dernier trimestre de l'année.

Les commémorations des Combats des Bois d'Anjou se sont tenues de Cholet à Somloire en passant par Chanteloup-les-Bois le dimanche 3 septembre. De nombreuses personnalités, des anciens combattants, ainsi que des habitants des différentes communes, ont participé à cet événement dont ce sera l'an prochain le 80ème anniversaire.

Le 1er octobre, la municipalité a invité les habitants âgés de 70 ans et plus à partager le repas des aînés. 45 personnes ont répondu présentes et ce fut l'occasion d'un agréable temps d'échanges autour d'un bon déjeuner.

Enfin, la commune a inauguré le vendredi 13 octobre le City Stade de la Grande Fontaine en présence du président de Cholet Agglomération et des deux conseillers départementaux de notre canton. Un vent soutenu s'est également invité à la cérémonie et a contraint les participants à se replier prestement dans la salle avant que papiers, décorations et barnums ne s'envolent complètement.

Le prochain événement à venir est la commémoration de l'armistice du 11 novembre. Il s'agira d'une cérémonie commune regroupant Chanteloup-les-Bois, Nuaillé, Trémentines et Vezins, dont les sections locales d'anciens combattants sont désormais réunis en une unique association intercommunale, l'UNC-CNTV. C'est Vezins qui accueillera, à partir de 10h15, les délégations des quatre communes. Préalablement, une petite cérémonie sera organisée à 9h30 au monument aux morts du cimetière de Chanteloup-les-Bois.

Au chapitre des ressources humaines, l'équipe municipale est heureuse de vous annoncer l'arrivée de Mme Valérie GIRARDEAU qui assure l'accueil des usagers de la mairie et de l'agence postale. Les horaires d'ouverture ont été modifiés pour être compatibles avec le temps de travail de ce nouvel agent. Certes l'amplitude hebdomadaire s'avère légèrement réduite par rapport aux anciens horaires d'ouverture mais l'arrivée d'un deuxième agent administratif nous permet d'éviter de fermer la mairie en période de congés du personnel et d'assurer un accueil tout au long de l'année.

Par ailleurs Mme Aurélie CRETTE qui avait déjà assuré cet été le remplacement de l'agent technique est embauchée définitivement à compter du 6 novembre 2023.

En matière de sécurisation du cheminement piétonnier, des emplacements de stationnement ont été matérialisés dans la rue des Mauges et des Genêts. Cette signalisation horizontale est destinée à libérer les trottoirs des véhicules qui étaient garés et qui contraignait les piétons à emprunter la chaussée, les exposants à des risques d'accident. Nous prions les habitants des secteurs concernés de bien vouloir appliquer ces nouvelles dispositions.

Une réunion publique a eu lieu le mardi 10 octobre, à la MCL, pour évoquer un projet de festival étudiant sur notre commune en 2024. Une vingtaine d'habitants y ont participé.

Les étudiants de la formation GACO de Cholet ont présenté leur projet d'organiser à Chanteloup-les-Bois, les 6 et 7 septembre 2024, un festival étudiant de musique de rue et musique pop. Ce projet ambitieux, réunissant des étudiants GACO de toute la France mais également des étudiants d'autres formations des universités régionales, devait réunir 5000 personnes par jour sur deux jours.

Un terrain avait été trouvé, à l'entrée sud de la commune mais le propriétaire exploitant avait posé comme condition qu'il n'y ait pas d'opposition ferme des riverains directs à la tenue de ce festival. Certains de ces riverains s'étant prononcé contre l'organisation de cet événement à l'emplacement prévu, et aucun autre terrain n'ayant été proposé comme alternative sur la commune, ce GACO'FEST ne se tiendra donc pas à Chanteloup-les-Bois l'an prochain.

Nous terminerons cet éditorial en évoquant le recensement de la population. En effet, tous les habitants de Chanteloup-les-Bois devront être recensés du 18 janvier au 17 février 2024. Cette procédure, supervisée par l'INSEE, est un moment important pour la gestion de la commune car beaucoup d'éléments, notamment financiers, sont liés au nombre d'habitants du village.

Bonne lecture

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2023

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 20 juillet 2023.

I – DELIBERATION POUR SOLLICITER LE FONDS DE CONCOURS DE CHOLET AGGLOMERATION AU DEVELOPPEMENT DES COMMUNES RURALES POUR LA CREATION D'UN TERRAIN MULTI-SPORTS : City-Stade de la Grande Fontaine

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un Fonds de Concours au Développement des Communes Rurales peut être attribué à la commune par Cholet Agglomération pour la création du terrain Multi-Sports : *City-Stade de la Grande Fontaine* dont le montant des travaux est de 72 500,00 € HT soit 87 000 € TTC.

La commune a donc déposé le 5 septembre 2023 un dossier de demande pour solliciter cette aide financière à hauteur de 29 000 € dans le cadre de ce Fonds de Concours Ruralité.

En réponse à notre demande, l'Agglomération du Choletais nous a fait part, par courrier du 28 septembre 2023 :

- que le projet est éligible au dispositif dans la mesure où il participe à l'attractivité de la commune
- qu'elle émet un accord de principe à l'attribution d'une aide d'un montant prévisionnel de 29 000 € pour ce projet de « Terrain Multi-Sports City Stade ».

Afin de compléter le dossier de demande de Fonds de Concours, Cholet Agglomération demande une délibération du conseil municipal sollicitant le Fonds de Concours au Développement des Communes Rurales.

Le conseil municipal est donc appelé à en délibérer.

La commune de CHANTELOUP-LES-BOIS a souhaité améliorer le parc d'équipements sportifs et de loisirs mis gracieusement à la disposition des habitants. Ainsi un terrain Multi-Sports (City-Stade) a été réalisé au Stade de la Grande Fontaine en juillet 2023 pour un montant de 72 500,00 € HT soit 87 000 € TTC.

Considérant la nécessité de créer un terrain Multi-Sports City-Stade au Stade de la Grande Fontaine en lieu et place de l'ancien terrain de basket, fortement dégradé, le Conseil Municipal sollicite à l'unanimité, l'attribution d'un ***Fonds de Concours de Cholet Agglomération au Développement des Communes rurales* à hauteur de 29 000 €,** afin de financer une partie de ce projet d'aménagement dont le montant global est évalué à 72 500,00 € HT soit 87 000 € TTC.

II – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET POUR L'EMPLOI D'UN AGENT TECHNIQUE POLYVALENT

La commune de CHANTELOUP-LES-BOIS dispose actuellement d'un unique poste d'agent technique polyvalent dont le titulaire est en arrêt depuis plusieurs mois.

Face aux incertitudes sur la date et les modalités de son retour, le conseil municipal avait décidé, par délibération du 20 juillet 2023, de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet (17.5/35ème). Suite à la vacance d'emploi, la commune n'a pas pu recruter un agent technique polyvalent, faute de candidats.

Il est donc proposé au conseil municipal, de créer un nouveau poste supplémentaire d'adjoint technique à temps complet afin de disposer d'un agent pour assurer l'entretien des espaces de la commune.

Dans un second temps, après avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de Maine-et-Loire, il conviendra par délibération du conseil municipal, de fermer le poste d'adjoint technique à temps non complet, actuellement non pourvu.

Il est donc proposé au conseil municipal de délibérer pour créer un poste d'Adjoint Technique à temps complet à compter de ce jour pour un recrutement dans les meilleurs délais.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de créer un poste d'Adjoint Technique à temps complet à compter du 12 octobre 2023.

III – DELIBERATION POUR L'APPROBATION DE LA CONVENTION 2023-2024 POUR LES INTERVENTIONS MUSICALES EN MILIEU SCOLAIRE (IMS) DU CONSERVATOIRE DE CHOLET A L'ECOLE ST JEAN BOSCO ET AUTORISATION DE SIGNATURE PAR LE MAIRE

Suite à la délibération du 13 avril 2023 validant les Interventions Musicales en milieu Scolaire pour l'année scolaire 2023-2024 au profit de l'école privée St Jean Bosco, une convention doit être établie entre Cholet Agglomération et la commune de Chanteloup-les-Bois.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement des interventions en milieu scolaire à l'école Saint-Jean Bosco de la Commune de Chanteloup-les-Bois pour l'année 2023-2024.
Les interventions en milieu scolaire correspondent à des unités de projet. Chaque unité de projet compte 16 séances et chaque séance équivaut à une heure hebdomadaire.

Désireuse de permettre à ses enfants scolarisés d'être sensibilisés à la Musique, la Commune de Chanteloup-les-Bois sollicite l'intervention du Conservatoire du Choletais à hauteur maximale de 2 unités de projet. Ce qui représente un total de 32 séances. Le planning d'intervention devra recueillir l'aval de la Commune de Chanteloup-les-Bois et du Conservatoire du Choletais.

Afin de conférer à cet enseignement les garanties de qualité, de richesse des contenus et de pérennité vers la pratique musicale des jeunes, la Commune de Chanteloup-les-Bois s'appuie sur le Conservatoire du Choletais pour déterminer le programme des interventions, en lien avec les projets des écoles, le choix des intervenants ainsi que les systèmes d'évaluation.

La prise en charge financière supplémentaire créée sera assurée par Cholet agglomération qui ensuite facturera la prestation à la Commune de Chanteloup-les-Bois.

Le coût horaire pour 2023-2024 a été fixé, par délibération n° I-5 en date du 15 mai 2023, à 55 euros pour une heure d'intervention, soit un total de 1 760 euros pour les 32 séances souhaitées.

Le détail de la facture intégrera aussi les frais de déplacement de l'intervenant (indemnisation résidence administrative – école privée Saint Jean Bosco d'après le barème de la Fonction Publique).

Afin de formaliser la décision favorable de Cholet Agglomération, une convention doit être signée entre Cholet Agglomération et la commune de Chanteloup-les-Bois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention financière pour la mise en place des interventions musicales en milieu scolaire à l'école Saint Jean Bosco à hauteur de 32 séances (2 unités de projet de 16 séances chacune) à 55 € pour une heure d'intervention pour un coût total de 1 760 euros, frais de déplacement de l'intervenant en plus.

- d'autoriser Monsieur RIO Olivier, Maire de la Commune de Chanteloup-les-Bois, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer ladite convention.

IV – DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE POUR LA COMMUNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1111-1-1, ainsi que les articles R. 1111-1-A et suivants dans leur rédaction à venir au 1er juin 2023,

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (art. 218),

Vu le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et notamment son article 1er dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juin 2023,

Vu l'arrêté NOR : IOMB2224141 A du 6 décembre 2022 pris en application du décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

Considérant le droit des élus de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de leur apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la Charte de l'élu local,
Considérant que le référent déontologue ou le collège de référents déontologues doit être désigné par délibération des organes délibérants,
Considérant que les missions du référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences,
Considérant que le référent déontologue ne peut être choisi parmi les personnes exerçant un mandat d'élu local au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées ou n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci,
Considérant que plusieurs collectivités territoriales, groupements de collectivités territoriales ou syndicats mixtes visés à l'article L. 5721-2 du CGCT peuvent désigner un même référent déontologue pour leurs élus par délibérations concordantes,
Considérant l'accord des personnes désignées,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

Article 1 : Désignation du référent déontologue

Sont désignés en qualité de référents déontologues les membres de la liste constituée par l'AMF49, annexée à cette délibération, dans sa composition actuelle, et dans sa composition future en cas d'évolution de la liste.

Article 2 : Durée de l'exercice des fonctions

Les référents déontologues sont nommés à compter du 12/10/2023 **jusqu'à l'expiration du mandat 2020-2026**.
Ils ne peuvent être révoqués avant la fin de la période.
Au terme de cette durée, il pourra être procédé, dans les mêmes conditions, au renouvellement de ses missions.
À leur demande, il peut être mis fin à leurs fonctions.

Article 3 : Modalités de saisine du référent déontologue

L'élu local demande à l'AMF49 la mise en relation avec un référent déontologue.
L'AMF49 se charge uniquement et sans connaissance du dossier d'affecter un des membres de la liste à l'affaire à régler.
Tout dépôt de demande d'avis du référent déontologue fait l'objet d'un accusé de réception mentionnant la date de réception et rappelant le cadre réglementaire de la réponse.
Si besoin, sur demande du référent désigné, et en fonction de sa complexité, l'affaire pourra être traitée collégialement avec d'autres membres de la liste. Le collège ainsi constitué décide en son sein de ses modalités de fonctionnement.

La collectivité rémunère directement le référent ou le collège de référents, et décide des moyens matériels mis à disposition.

Article 4 Conditions d'examens des demandes de conseils

Le référent déontologue communique l'avis à l'élu demandeur dans un délai raisonnable.
Les avis et conseils du référent déontologue sont donnés à titre facultatif.
Le référent déontologue exerce ses fonctions de manière indépendante, impartiale et confidentielle.
Il est tenu au secret professionnel.
Il ne peut recevoir d'instruction de la part du maire, ni d'un adjoint, ni du directeur général des services pour l'exercice de ses fonctions déontologiques.
L'autorité territoriale n'est pas tenue informée des saisines ni des avis rendus.
Les avis du référent-déontologue sont purement consultatifs et ne peuvent donc faire l'objet d'un recours contentieux.

Article 5 : Moyens et ressources

La collectivité met à la disposition du référent déontologue les moyens matériels permettant l'exercice effectif de ses missions : adresse mail dédiée, ordinateur, téléphone avec ligne…
(la mise à disposition d'un bureau ou d'une salle permettant d'assurer des permanences ou rendez-vous en toute confidentialité paraît nécessaire)
Dans la mesure des disponibilités, l'AMF49 met à la disposition gracieuse des référents déontologues et des élus locaux un espace bureau assurant la confidentialité des échanges.

Article 6 : Rémunération du référent déontologue

Lorsque les missions de référent déontologue sont assurées par une ou plusieurs personnes, le montant maximum de l'indemnité pouvant être versée par personne désignée est fixé à 80 euros par dossier et ce conformément à l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local

Lorsque les missions de référent déontologue sont assurées par un collège, le montant maximum de l'indemnité pouvant être versée par personne désignée est fixé comme suit :
1° Pour la présidence effective d'une séance du collège d'une demi-journée : 300 euros ;
2° Pour la participation effective à une séance du collège d'une demi-journée : 200 euros.
Les indemnités prévues au 1° et 2° ne sont pas cumulables.

Les frais de transport et d'hébergement éventuellement engagés lui seront remboursés dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique par la collectivité concernée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner :

en qualité de référents déontologues les membres de la liste constituée par l'AMF49, annexée à cette délibération, dans sa composition actuelle, et dans sa composition future en cas d'évolution de la liste.

ANNEXE I Liste des référents déontologues

- M. ADNOT Christophe, ancien Chef de service comptable DRFIP Occitanie, ancien Payeur départemental de Maine-et-Loire et ancien Trésorier d'Angers – ALM

- M. BERNIER Romain, avocat en exercice – droit public
-
- M. BOUCHER Eric, avocat en exercice – droit public

- M. LECAT Edouard, ancien magistrat

- M. LECELLIER Thierry, avocat en exercice

- M. MOLLA Jean-François, président honoraire du Tribunal administratif et Cour administrative d'Appel de Nantes

- Mme NICOLAS-DONZ Danièle, magistrate honoraire de la Chambre Régionale des Comptes des Pays de la Loire

- Mme TAUGOURDEAU Sandrine, avocate en exercice – droit public

V – VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEML POUR LES OPERATIONS DE DEPANNAGE DU RESEAU DE L'ECLAIRAGE PUBLIC REALISEES SUR LA PERIODE DU 01/09/2022 AU 31/08/2023

VU l'article L. 5212-26 du CGCT,

VU le règlement financier du SIEML approuvé en comité syndical du 17 décembre 2019,

ARTICLE 1

La collectivité de CHANTELOUP LES BOIS par délibération du Conseil en date du 12/10/2023 décide à l'unanimité de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour les opérations suivantes :

n° opération	Collectivité	Montant des travaux TTC	Taux du Fdc demandé	Montant Fdc demandé	Date dépannage
EP070-23-41	Chanteloup-les-Bois	308,29 €	75%	231,22 €	06 03 2023

- Dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés sur la période du 1er septembre 2022 au 31 août 2023
- montant de la dépense 308,29 euros TTC
- taux du fonds de concours 75%
- montant du fonds de concours à verser au SIEML **231,22 euros TTC.**

Le versement sera effectué en UNE SEULE FOIS, sur présentation du certificat d'achèvement des travaux présenté par le SIEML et après réception de l'avis des sommes à payer du Trésorier Principal d'Angers Municipale.

ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

ARTICLE 3

Le Président du SIEML, Monsieur le Maire de CHANTELOUP LES BOIS, le Comptable de la Collectivité de CHANTELOUP LES BOIS

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

VI – DECISIONS MODIFICATIVES 2023

Afin d'ajuster les comptes et financer des dépenses d'investissement non prévues au budget primitif 2023 de la commune, il convient de modifier les comptes de la façon suivante :

Fonctionnement :

Dépenses

- chapitre 014 – Atténuation de produits	+ 840 €
- chapitre 66 – Charges financières	+ 470 €
- chapitre 67 – Charges exceptionnelles	+ 2 280 €
- chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	- 2 280 €
TOTAL	**+ 1 310 €**

Recettes

- chapitre 73 – Impôts et Taxes	+ 1 310 €
TOTAL	**+ 1 310 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité la modification des comptes ci-dessus au budget primitif 2023 de la commune.

VII – QUESTIONS DIVERSES

1– Rapport d'activité 2022 de l'Agglomération du Choletais

M. le Maire fait part au conseil municipal du rapport annuel d'activités de l'Agglomération du Choletais pour l'exercice 2022. Le mail avec les liens pour y accéder sera transmis à tout le conseil.

2– SIEML : Dépannages pour remise en service de l'éclairage public

Suite à l'orage du 17 septembre 2023 qui a occasionné plusieurs dysfonctionnements au niveau de l'éclairage public sur la commune, M. le Maire informe le conseil que le SIEML est intervenu le 5 octobre pour réparer tous les points lumineux endommagés.

3 – Signalisation et marquage au sol dans les lotissements – Patrice MERLET

Compte-rendu est donné au conseil des réunions d'information qui ont eu lieu à l'attention des riverains:

- le mardi 5 septembre 2023 pour le lotissement rue des Genêts et square des Lilas
- le mercredi 6 septembre 2023 pour le lotissement rue des Mauges, squares du Layon et du Bocage

Le traçage a été effectué le lundi 2 octobre 2023 et finalisé le mercredi 4 octobre.

4 – Chronique des ripeurs– Adèle HALLOPE

En lien avec la commission Culture de Cholet Agglomération, une création sonore et itinérante est réalisée pour parler du métier et de la tournée des ripeurs via le son en lien avec le territoire.

5 – Cimetière : Devis columbarium - Corinne DUWATTEZ

Il a été demandé la réactualisation d'un devis établi en 2021 par PFG Cholet pour 2 400 € TTC. Celui-ci est évalué à 4 236 € TTC en 2023.
Au vu de l'augmentation conséquente, Mme DUWATTEZ a demandé à revoir à la baisse ce devis. PFG a adressé un nouveau devis d'un montant de 3 600 € TTC. Le conseil décide de retenir cette proposition pour un columbarium modèle ZEPHYR 6 cases, à installer si possible avant mi-décembre.

6 – Repas des Ainés – Jean-Claude POIRON

Il s'est déroulé le dimanche 1er octobre 2023 avec un bon retour des participants malgré l'absence d'orchestre, ce qui a permis de faciliter les échanges entre convives. Des cadeaux ont été offerts aux doyens de la commune.

7 – GACO FEST – Jean-Claude POIRON

En vue de l'organisation éventuelle d'un 1er festival étudiant les 6 et 7 septembre 2024 sur la commune, les étudiants de l'IUT de Cholet ont organisé en lien avec la municipalité, une réunion publique le 10 octobre 2023 dans la MCL. Une vingtaine de personnes était présente.

SCAN ME

Ecole St Jean Bosco

La rentrée

Le lundi 4 septembre, les enfants ont repris le chemin de l'école. Pour cette nouvelle année, 54 enfants sont inscrits à l'école Saint Jean Bosco. A la rentrée, 28 enfants ont rejoint la classe de maternelle et CP avec Clémence Gallard et 24 dans la classe des CE-CM avec Clémence Vitré. En janvier, 2 nouveaux élèves de Toute Petite Section rejoindront la classe des plus jeunes.

L'équipe est complétée par Claire, ASEM en classe de Maternelle - CP et Virginie qui assure également la périscolaire et la cantine. Leelou, apprentie en CAP AEPE (petite enfance), est également présente cette année.

La cour de récréation

Pour cette rentrée, les élèves de l'école ont également eu le plaisir d'être accueillis dans une cour de récréation refaite à neuf. Cet été les parents se sont effectivement mobilisés pour redonner de la vie à la cour. La route pour les vélos a repris des couleurs, une marelle et autres jeux ont pu être tracés au sol. Le grillage de l'école a lui aussi été embelli avec des jolis crayons colorés également fabriqués dans la joie et la bonne humeur par les parents d'élèves.

Le thème de l'année

3 ,2, 1 "S'portez-vous bien" ! Après une année autour du monde, les élèves de l'école vont prendre soin d'eux. Le bien-être est le mot d'ordre pour cette nouvelle année.
Pour découvrir ce nouveau thème d'année, les élèves de l'école ont vécu un temps de partage en ateliers multi-âges. Au programme : séance de relaxation, décoration des anneaux olympiques, construction de Tour Eiffel et décoration de Phryges (mascotte officielle des JO).

La semaine du goût

Du 9 au 13 octobre, les enfants de l'école ont participé à la semaine du goût. Qu'y a-t-il dans nos assiettes ? Toute la semaine, les enfants ont analysé, étudié, observé ce qui composent leurs assiettes. Alors que les plus jeunes se sont attardés sur les couleurs présentes dans leurs assiettes, les plus grands ont analysés les différentes catégories d'aliments. Vendredi matin, pour clôturer cette belle semaine, les enfants ont partagé un petit déjeuner préparé par leurs soins en classe et à la périscolaire.

Le coin APEL / OGEC

Fête de rentrée

Pour fêter la rentrée et permettre aux familles de découvrir le thème d'année, l'APEL, en collaboration avec l'équipe enseignante a organisé le traditionnel pique-nique de rentrée. Les élèves ont pu expliquer les ateliers qu'ils ont fait pour découvrir le thème d'année et l'annoncer fièrement à leurs parents ! Cette année, ça va bouger : « S'Portez-vous bien ! ». Après avoir écouté le chant des enfants, grands et plus petits ont pu partager l'apéritif offert par l'APEL avant de sortir leur pique-nique pour prolonger la soirée sur la cour de l'école.
L'APEL remercie le Comité des Fêtes pour le prêt du matériel.

Assemblée Générale

L'Assemblée Générale de l'APEL ainsi qu'une présentation de l'OGEC et de ses activités ont eu lieu le vendredi 13 octobre. Merci aux parents qui étaient présents.

Le bureau APEL a ainsi pu présenter le bilan de l'année 2022/2023. Cette année a été marquée par de nombreux événements et réalisations. L'APEL fonctionne grâce à la participation de tous : merci aux parents qui s'investissent, qui participent aux différentes ventes et manifestations ainsi qu'aux Cantelupiens qui s'y joignent également.

CENTRE SOCIOCULTUREL INTERCOMMUNAL CHLORO'fil

Infos novembre Chanteloup-Les-Bois

-RDV contes (éveil à la lecture pour les 0- 4ans) à la maison des associations de Chanteloup-Les-Bois le jeudi 02 novembre de 10h30 à 11h30 (Gratuit sur inscription et adhésion au 02 41 55 93 41)

-Mardi 07 novembre : Présentation publique de la projetterie à la MCL de Chanteloup-les-Bois à18h30. Gratuit.

-Conférence "Favoriser la confiance de son enfant " (destiné aux parents d'enfants 6-12 ans) Jeudi 16/11/23 20h00 -Nuaillé Salle annexe de la Vallonnerie

-Spectacle gratuit compagnie l'arbre à fil "le Doudou de Jojo" 0-3 ans Samedi 25 novembre 10h30 Mazières-en-Mauges -Salle St Jean : Inscription obligatoire au 02 41 55 93 41

-Rejoignez le groupe de marche du territoire les mardis après-midi. Gratuit sur adhésion pour les + de 60 ans.

Inscriptions et renseignements au **0241559341** ou accueil@csichlorofil.fr

D'autres rendez-vous à ne pas louper sur tout le territoire : Consultez notre page Facebook ou notre site web.

Un conseiller numérique de France service interviendra sur notre commune le 21 novembre 2023 de 14h à 17h30 pour vous aider à gérer des démarches administratives numériques.

Centre Socioculturel Intercommunal Chloro'fil
bis rue de la Libération
49340 Nuaillé

Retour sur Tout Chanteloup bouge, Tout Chanteloup fête Noël, Les premières dates 2024 à retenir

Retour sur Tout Chanteloup bouge

Le Comité des fêtes souhaite remercier tous les participants présents lors de l'événement de Tout Chanteloup Bouge qui a eu lieu le 10 septembre 2023 et qui a rassemblé environ 140 marcheurs et vététistes.
Encore une fois, le nombre de participants était à la hauteur des attentes du comité et la journée a été remplie de moments conviviaux au travers de la randonnée, du repas et des nombreuses autres activités proposées.
Le Comité vous dit à l'année prochaine pour une nouvelle édition !

Tout Chanteloup fête Noël

Pour clôturer les évènements organisés par le comité des fêtes en cette année 2023, Tout Chanteloup fête Noël aura lieu le samedi 09 décembre 2023, le spectacle organisé par l'école Saint Jean Bosco débutera en début d'après-midi dans la salle de la MCL.
Ensuite, le Père Noël viendra en personne remettre un cadeau à chaque enfant préalablement inscrit sur sa liste.
Nous souhaitons vous rappeler que Tout Chanteloup fête Noël est un évènement gratuit et ouvert à tous, n'hésitez pas à venir avec vos proches.

Les premières dates 2024 à retenir

Le concours de palets aura lieu le vendredi 22 mars 2024 dans la salle de la MCL, l'horaire restera à confirmer.

Du 11 au 18 Mai 2024 la commune de Chanteloup-les-bois, sera rythmée par la traditionnelle Charbonnière au stade de la grande fontaine.

Le planning de cette semaine se déroulera de la façon suivante :
- Samedi 11 mai : Allumage de la charbonnière dans l'après-midi.
- Du samedi 11 au vendredi 17 : Surveillance de la charbonnière 24h/24
- Samedi 18 au matin : Ouverture de la charbonnière et mise en sac du charbon de bois.
- Samedi 18 au soir : Grande soirée de clôture.

Le comité des fêtes met en place dès maintenant un sponsoring. Les entreprises locales souhaitant apporter un soutien financier dédié à l'organisation de la charbonnière recevront en échange un encart publicitaire dans un livret édité à plusieurs milliers d'exemplaires, ils seront ensuite distribués dans les communes environnantes.
Pour participer ou obtenir plus d'informations n'hésitez pas à contacter le comité sur l'adresse mail suivante : cdf.chanteloup.les.bois@gmail.com

L'équipe du Comité des Fêtes

Le Photo-Club de Chanteloup les Bois organise ses
« 3èmes Rencontres photographiques » les 18 et 19 novembre 2023

Le principe, que vous devez connaître, est d'inviter des clubs photos de la région et un photographe « professionnel » à exposer avec nous.

Cette année nous aurons le plaisir d'accueillir les Clubs Photo de :

- Cugand
- Vallet
- Montreuil Bellay
- St Christophe du bois

Le photographe invité est Dominique Drouet, photographe de la Chapelle St Florent dont la spécialité est la photographie de la Loire, de ses habitants et de sa faune. Dominique travaille entre autres pour le Conseil Départemental et le Conseil régional.

Il exposera ses photos en grand format à l'extérieur, autour de la « Maison Commune de Loisirs ». Une belle animation encore en perspective pour la commune.

Comme d'habitude, le club d'Art Floral de Chanteloup décorera la salle et un bar, un apéro gourmant et la bourriche seront à votre disposition.

Nous espérons que vous serez nombreux à nous rendre visite lors de ces journées d'exposition photographiques.

https://photoclub-chantelouplesbois.fr contact@ photoclub-chantelouplesbois.fr

https://www.facebook.com/photoclubclb

Des nouvelles du bar associatif

Comment faire pour retrouver une ambiance de village ?
Une idée a germé au printemps… Pourquoi ne pas se servir du bar associatif du cercle ?

Alors pour vous, " le bar s'est mis en 4 " au cours de cette année 2023.

Par quartier, nous vous avons accueillis lors des 4 dates proposées à tous, via l'invitation déposée auparavant par les bénévoles dans chaque maison.

Vous avez été au moins 220 participants.
Merci merci !

Dans une très bonne ambiance, de nouvelles rencontres se sont faites, des échanges ont eu lieu et nous avons appris à nous connaitre !
Des fins de matinées se sont quelquefois étirées pour le plaisir de tous !
Quelques-uns sont venus depuis rejoindre les bénévoles du bar.
En conclusion, nous pouvons imaginer que ces moments sont à reconduire.

De même, le rugby a attiré des passionnés… et des non-initiés, pour des soirées animées, il ne faut donc pas laisser ces moments sans lendemain.
Alors sans doute que 2024 vous offrira une nouvelle animation dans notre village, nous y réfléchissons...
Le bar est bien sûr ouvert tous les dimanches, les bénévoles se feront un plaisir de vous y accueillir.

Au nom de l'équipe de bénévoles Les responsables du bar :
Marc Chesnaye & Claudine Merlet

GOURMAND GOURMET C'EST QUOI ?

Un partage de savoir culinaire autour d'un bon repas où chacun prépare un plat en fonction du thème choisi

Nous avons tous des recettes et des envies de découverte, pourquoi ne pas les partager.
Convivialité et partage autour d'une table.
1 vendredi soir par mois à partir de 19h30
Cotisation 5€ par membre

Principe de fonctionnement :
Préparation d'un repas sur un thème choisi : entrée, plat ou dessert, à chacun de se positionner en amont de la séance.
Possibilité de faire 1 voire 2 ateliers en présence d'un professionnel pour nous apprendre de nouvelles techniques.
Le programme de la saison est défini ensemble lors de la première séance et peut évoluer au cours de l'année

Le jour J
Chaque famille présente son plat, explique comment il l'a réalisé et le fait gouter aux autres en toute simplicité

Planning pour cette saison
Vendredi 13 octobre – c'est la rentrée, thème autour de l'automne
Vendredi 24 novembre - bientôt Noël, repas de fin d'année

N'hésitez pas à venir nous rejoindre.
Contact : Denis LAMBINON - 06 67 55 31 89

DANSE EN LIGNE

Suite à l'idée de créer un deuxième groupe, nous n'avions eu que 3 personnes intéressées. Celles-ci sont venues le 6 octobre pour faire un premier essai. Avant de s'engager définitivement, elles ont souhaité faire un deuxième essai le 20 octobre.
Une autre personne de La Plaine qui connaît la danse en ligne s'est également inscrite. Ce qui pourrait porter le nombre d'inscrits à 31.

Nous allons reprendre le rythme de 3 cours par mois et revivre de bons moments de convivialité.

ART FLORAL

En parallèle à la rentrée, après une pause estivale sauf pour les mariages ou les fêtes dans la commune, les activités reprennent pour chacune de nos associations.
A l'heure des inscriptions nous sommes 16 adhérentes pour la section d'art floral.
***Cette branche du cercle** vous accueillera avec plaisir si vous êtes tentés(ées) de réaliser vous-même vos compositions florales,*

Et comme tous les ans un cours spécial Noël avec Mr Ranou

(le fleuriste de Vihiers) aura lieu courant décembre,

les inscriptions sont ouvertes si vous avez envie.

A bientôt

Un cours par mois le jeudi soir à 20H avec Annita Vigneron

N 'hésiter pas à nous contacter si besoin pour toute information (adhésion, dates etc..)et/ou plus...
Vous pouvez venir voir aussi ,nous vous accueillerons avec plaisir .

Marie-Annick Chesnaye: tel 06.71.30.99.85. mail : ma.chesnaye@orange.fr

Patricia Samson :tel 06.11.20.37.19. mail : jpsamson@wanadoo.fr

FDGDON 49
MAINE-ET-LOIRE

Frelon asiatique

2023 semble être une année favorable au développement des colonies de frelons asiatiques. Beaucoup de nids ont été signalés sur l'ensemble du département sans distinction.
La forme et la taille des nids sont toutefois très hétérogènes et moins gros qu'il y a quelques années, sauf exception.

Nous rappelons qu'il est important de faire désinsectiser les nids par des sociétés de désinsectisation compétentes et ce, toute l'année.

Le frelon asiatique reste un fléau pour les insectes autochtones, les abeilles et sur le risque de santé publique que peuvent infliger les individus d'un nid dérangé.

Copil'Lupien

Un nouveau projet s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec le parc Eolien de la Grande Levée et notre commune.
L'étude d'impact du parc éolien fait apparaitre le versement d'une dotation annuelle pour des projets associatifs et culturels sur une durée de 15 ans.
L'utilisation de ces fonds permettra la mise en valeur de la commune aux travers de ses associations et de ses bénévoles.

Un groupe de Cantelupiens s'est penché sur le sujet et propose de mettre en œuvre une expo photo en extérieure sur la période d'été chaque année avec un thème différent.
Cette exposition se ferait sous la forme du modèle ci-contre. (Expo Grez-Neuville 2023).

Ce comité de pilotage, dénommé « COPIL'Lupien » est aujourd'hui composé de membres d'association et d'élus mais souhaite s'ouvrir plus largement à la population de Chanteloup les Bois.
La gestion du Copil'Lupien sera encadrée par une nouvelle activité du cercle de manière indépendante ainsi que par la signature d'une convention avec la municipalité.

N'hésitez pas à le rejoindre, les bonnes volontés et les idées nouvelles seront les bienvenues. Vous pouvez prendre contact à : cerclechanteloup49@laposte.net

Le COPIL'Lupien

Marche Nordique

Reprise de la saison 2023 – 2024

Venez découvrir cette discipline qui permet de faire travailler tous les muscles de son corps.
Les randonnées ont lieu le samedi matin de 9h30 à 12h hors périodes scolaires. Venez essayer ce sport qui est accessible à tous

Comme les années précédentes, 2 groupes de randonneurs pratiquent suivant leur niveau.
Afin de vous lancer un nouveau défi, n'hésitez pas à vous renseigner et en parler autour de vous.

Renseignements auprès de : Joël Caquineau 0637343755 et Jean-Claude Poiron 0682914044.

Cinéma – Théâtre -Danse – Chanson- Musique – Peinture -Arts de la rue – Sculpture -

Une poignée de cantelupiens (3 !) ayant quelque peu des idées farfelues, souhaitent agrandir « le Cercle » en créant une nouvelle branche " artistique" (musique, danse, chanson, théâtre, peinture, arts de la rue, cinéma, sculpture …) pour animer la commune (en complément du programme déjà proposé par le Comité des fêtes), pour apporter des petits (ou grands) moments de bonheur, de découvertes, de partage, en mettant en valeur les talents des cantelupiens mais aussi en accueillant des compagnies, des groupes divers…

Partant de l'adage bien connu, " plus on est de fous, plus on rit ! ", on vous attend (adultes, ado, enfants) pour construire **ensemble** ce projet culturel.

Contact : cerclechanteloup49@laposte.net

CLUB LA FORESTIERE

Notre prochain rendez-vous est fixé au 15 novembre à l'occasion de notre concours de belote d'automne. Nous vous attendons nombreux à partir de 13h pour les inscriptions. A la suite de la réunion interclubs de juin les tarifs ont évolué. L'inscription passe de 7,50€ à 8€/personne et les boissons passent de 0.50€ à 0.75€.

Le repas de Noël est fixé au 13 décembre. Chacun(e) recevra en son temps une invitation pour s'inscrire.

A compter du jeudi 19 octobre, nous allons reprendre plus régulièrement les après-midi jeux de 14h30 à 17h30.

Dès maintenant, nous vous demandons de réfléchir au devenir de notre club, certains membres du bureau pensent à laisser leur place à de jeunes retraités riches d'idées nouvelles. Nous souhaitons de tout cœur à ce que notre club ne périclite pas. Pensons à nos aînés qui ont contribué, depuis tant d'années, à la bonne marche de cette association.

Le bureau

Mesdames, Messieurs,

La fin d'année approche et les Sapeurs-Pompiers de Cholet vont débuter leur traditionnelle « tournée de calendriers ».

Chaque année, c'est avec plaisir que nous venons vous proposer notre calendrier. Du 1er novembre au 31 décembre vous allez recevoir une visite amicale des sapeurs-pompiers de Cholet (sans leurs camions !) Si vous n'avez pas cette chance, vous pourrez vous en procurer directement à la caserne.

Ils viendront en journée ou le soir, très souvent seul, vous proposer le calendrier 2024 dont voici en exclusivité la couverture.

Cela permet d'éviter de donner la possibilité à des gens malintentionnés de vous proposer un autre calendrier. Et pour plus de sécurité, nous sommes tous porteur d'une carte professionnelle. Vous pouvez nous demander de vous la présenter.

Nous vous remercions par avance de l'accueil que vous nous réserverez et nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'années.

Les Sapeurs-Pompiers de Cholet.

Naissance

Les cigognes ne sont toujours pas revenues de migration…

Décès

Lionel CHEMINEAU le 15 octobre 2023

ATTENTION, CHASSEURS EN HERBE EN APPROCHE !!!!

NOUVEAUX HORAIRES

Horaires de la Mairie et de L'Agence Postale :
Le lundi de 10H à 12H
Du mardi au vendredi de 9H à 12H
Et le vendredi après-midi de 14H à 16H

Mairie
1, route de Vezins
49340 CHANTELOUP LES BOIS
Tél 02 41 64 42 46
Email : mairie.chanteloup.les.bois@wanadoo.fr

Mairie
1 route de Vezins – 49340 CHANTELOUP-LES-BOIS
☎ : 02.41.64.42.46
✉ : mairie.chanteloup.les.bois@wanadoo.fr
Site : www.chantelouplesbois.fr

Le Choletais
L'audace pour réussir

AdC
Rue Saint Bonaventure
BP 62111
49300 CHOLET - ☎ : 02.44.09.25.00
✉ : contactagglo@choletagglomeration.fr